



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/21 portant inscription au titre des monuments historiques d'une maquette du cinq-mâts barque « France I », 1932 par Emile Méchineau (1860-1934).

Conservée en la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2024 ;

Vu le courrier du 29 mai 2024 de la Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie donnant son accord ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- Maquette du cinq-mâts barque « France I », 1932 par Emile Méchineau (1860-1934), bois, métal, h = 41, L = 76, la = 11 cm

Conservé en la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le **17 9 DEC. 2024**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles
Anne GÉRARD